

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

UN LIBRARY

APR 22 1980

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

UN/SA COLLECTION

2225^e SÉANCE : 4 JUIN 1980

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2225)	1
Remerciements au Président sortant	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2225^e SÉANCE

Tenue à New York le mercredi 4 juin 1980, à 15 h 30.

Président : M. Ole ÅLGÅRD (Norvège).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2225)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969).

La séance est ouverte à 16 heures.

Remerciements au Président sortant

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Etant donné que cette séance est la première du mois de juin, je voudrais, au nom du Conseil, exprimer notre reconnaissance à M. Idé Oumarou, représentant du Niger, pour les services qu'il a rendus en tant que président du Conseil pendant le mois de mai. Je tiens à lui rendre hommage pour l'habileté diplomatique, le tact et la courtoisie avec lesquels il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Mozambique et du Nigéria des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique usuelle, je propose, avec

l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer à la discussion sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. Clark (Nigéria), président du Comité spécial contre l'apartheid, prend place à la table du Conseil et M. Lobo (Mozambique) occupe le siège qui lui a été réservé sur le côté de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais également informer les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre en date du 4 juin des représentants du Niger, de la Tunisie et de la Zambie [S/13981] qui se lit comme suit :

"Nous avons l'honneur de demander que le Conseil de sécurité adresse une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire à M. Johnstone Makatini, représentant de l'African National Congress d'Afrique du Sud, et à M. Henry Isaacs, représentant du Pan Africanist Congress of Azania, pour qu'ils puissent prendre part aux délibérations du Conseil sur la question intitulée "La question de l'Afrique du Sud."

Si je n'entends pas d'objections, je considérerai que le Conseil décide d'accéder à cette demande.

Il en est ainsi décidé.

4. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil se réunit aujourd'hui à la suite d'une lettre en date du 29 mai adressée au Président du Conseil par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc [S/13969].

5. Le premier orateur est le représentant du Mozambique, qui désire faire une déclaration en tant que président du Groupe des Etats africains à l'Organisation des Nations Unies pour le mois de juin. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

6. M. LOBO (Mozambique) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, au nom du Groupe des Etats africains, je tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de juin. Mon groupe est certain que, sous votre sage direction et avec la bonne volonté et la coopération sincère de vos collègues, le Conseil pourra prendre

une décision radicale et sans équivoque à propos de la situation explosive en Afrique du Sud.

7. Au nom du Groupe, je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à un membre de la famille africaine qui siège à vos côtés, M. Idé Oumarou, représentant du Niger, pour la compétence et la sagesse avec lesquelles il a dirigé les travaux du Conseil au mois de mai.

8. Le Groupe africain a demandé une réunion d'urgence du Conseil en raison de la situation inquiétante et explosive qui existe dans une partie de notre continent — plus précisément en Afrique du Sud. La cause de cette situation, qui se détériore de jour en jour depuis le début de cette année, est bien connue de vous, Monsieur le Président, ainsi que des membres du Conseil, et particulièrement des Africains. La politique de la minorité raciste d'Afrique du Sud, c'est-à-dire l'*apartheid*, est pour nous un sujet continué d'anxiété et d'irritation depuis trois décennies. Certes, chacun croit savoir ce qui se passe en Afrique du Sud, mais à en juger par l'évolution récente de la situation personne ne sait exactement quelle tempête se prépare ou quelle en sera l'ampleur. Notre sentiment est que le résultat de la situation actuelle en Afrique du Sud risque d'être véritablement explosif si des mesures appropriées ne sont pas prises en temps utile, c'est-à-dire maintenant. Parler de la situation explosive actuelle en Afrique du Sud, c'est parler des arrestations sans discrimination, de la dégradation humaine, de l'humiliation, de l'oppression et de la répression imposées chaque jour au peuple de l'Afrique du Sud du fait de la politique inhumaine d'*apartheid*.

9. Après avoir essayé à maintes et maintes reprises d'amener des changements par des moyens pacifiques et s'être heurté chaque fois à la violence et à la brutalité, le peuple sud-africain n'a plus le choix. Il est forcé maintenant de recourir à d'autres moyens pour parvenir à exercer les droits légitimes de l'être humain, ce qui lui permettra de détruire la politique déplorable d'*apartheid*.

10. La vague récente de boycottage des classes par les étudiants qui réclamaient la fin de la discrimination dans les écoles n'est pas un acte isolé comme les manifestations pacifiques de Sharpeville en 1960, de Soweto en 1976 et d'autres encore au cours de l'histoire sud-africaine. Toutes ces manifestations étaient pacifiques, mais elles se sont heurtées à la police raciste armée, ce qui a inévitablement abouti au meurtre de nombreux civils sans défense et à l'assassinat de jeunes écoliers.

11. La longue lutte du peuple sud-africain pour la dignité et le respect mérite l'admiration de tous et exige notre appui concret et constant pour que le système dégradant de l'*apartheid* soit éliminé une fois pour toutes.

12. Comme le Conseil le sait très bien, l'Afrique appuie totalement la lutte du peuple sud-africain pour la dignité humaine. La position de l'Afrique sur la question de l'Afrique du Sud n'a rien de nouveau ni d'exceptionnel. C'est comme si le bras droit aidait le bras gauche, en tant que partie du même corps. Bien que le reste du corps paraisse en bonne santé, on ne peut ignorer une douleur terrible à un pied, même s'il se trouve à l'extrémité du corps. Lorsque le pied est douloureux, le corps tout entier doit l'accompagner à l'hôpital. Le corps dont je parle est l'Afrique, et nous, en tant que corps, devons montrer nos plaies au Conseil pour qu'une solution immédiate et appropriée intervienne.

13. A l'heure actuelle, la situation en Afrique est plus grave que jamais. Le peuple sud-africain s'est soulevé de manière décisive contre le régime raciste et minoritaire d'Afrique du Sud parce qu'il a compris que les conditions actuelles en Afrique du Sud étaient plus favorables que jamais à sa cause. La victoire du peuple du Zimbabwe a étendu la zone libérée d'Afrique australe jusqu'aux confins de l'*apartheid*; elle est venue renforcer le rapport des forces en faveur de la liberté, de la paix, de la justice et de la démocratie.

14. Au nom du Groupe africain, je voudrais maintenant saluer l'indépendance du Zimbabwe, victoire de toute l'Afrique et de tous les peuples pacifiques du monde. Lorsque le peuple du Zimbabwe et les autres peuples de la région ont remporté une victoire glorieuse et ont obtenu une indépendance historique, les peuples de toute l'Afrique, et notamment ceux de l'Afrique australe, sont devenus un nouvel exemple de courage pour relancer la lutte contre l'oppression sous toutes ses manifestations. L'indépendance du Zimbabwe a jeté de l'huile sur le feu qui brûlait déjà vivement dans la lutte pour la liberté et la dignité menée par les autres peuples d'Afrique australe, notamment les peuples namibien et sud-africain.

15. Nous pensons que le Gouvernement sud-africain aurait dû tirer une leçon des événements du Zimbabwe et voir dans l'indépendance du Zimbabwe une autre preuve du fait qu'il n'a jamais été possible d'empêcher un peuple d'occuper la place qui lui revient dans la société humaine.

16. La politique d'*apartheid* et la fragmentation du territoire sud-africain par la bantoustanisation constituent une atteinte très grave aux droits les plus élémentaires, à la liberté et à la dignité humaine du peuple sud-africain.

17. Dans le monde, chacun s'accorde à reconnaître que l'*apartheid* est un crime contre l'humanité; en conséquence, l'Afrique souhaite que le régime raciste minoritaire illégal d'Afrique du Sud soit condamné sévèrement pour sa politique et ses actes criminels. La communauté internationale peut obtenir l'élimination de l'*apartheid* en soutenant pleinement le

mouvement de libération nationale de l'Afrique du Sud, représentant authentique du peuple sud-africain dans sa juste lutte pour la liberté.

18. La communauté internationale peut obtenir l'élimination des tensions en Afrique en décourageant toute collaboration militaire ou nucléaire avec l'Afrique du Sud, car elle constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales.

19. Récemment, nous avons eu bien des exemples de la campagne massive et hostile menée par le régime sud-africain contre les pays voisins, de même que de la violation systématique par ce régime de leur espace aérien et territorial en vue de provoquer délibérément un affrontement armé avec ses forces de défense.

20. L'Afrique n'a jamais incité aveuglément à la lutte armée dans le processus de décolonisation. C'est l'histoire de chaque puissance coloniale qui a poussé les peuples à la révolte. En l'occurrence, c'est l'Afrique du Sud elle-même qui a provoqué la publicité donnée aux troubles et aux soulèvements dans les pays.

21. La communauté internationale peut empêcher une explosion de la situation en Afrique du Sud en persuadant les racistes de regarder en face les réalités du continent. Il faut que l'Afrique du Sud reconnaisse que les événements sont le résultat de sa propre politique : l'*apartheid*. Il faut empêcher l'Afrique du Sud d'exporter ses conflits internes dans les pays voisins.

22. Etant donné la situation déplorable qui règne en Afrique du Sud, nous pensons qu'il est temps que le Conseil prenne des mesures appropriées pour mettre fin à toutes les souffrances du peuple sud-africain. Nous estimons que la situation actuelle est intolérable. Il faut mettre fin à la répression et à la terreur. Il faut mettre fin aux détentions massives et aveugles et libérer tous les prisonniers politiques, y compris Nelson Mandela.

23. A tous les membres de la clique minoritaire raciste invétérée de l'Afrique du Sud, le continent africain transmet un message clair, net et concis qui est le suivant : qu'ils soient d'accord ou non, des changements interviendront de leur vivant comme il en est intervenu pour Ian Smith.

24. Pour conclure, nous pensons que le Conseil se doit de suivre de près l'évolution de la situation en Afrique du Sud.

25. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant du Nigéria, qui parlera également en tant que président du Comité spécial contre l'*apartheid*.

26. M. CLARK (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je me permettrai de vous présenter mes sincères félicitations à l'occasion de votre accession au poste élevé de président du

Conseil de sécurité. Je voudrais aussi vous remercier et remercier les autres membres du Conseil de m'avoir donné la possibilité de participer au débat actuel sur la situation pitoyable qui règne en Afrique du Sud. Rentrant juste de votre merveilleux pays, dont le peuple sympathique et vaillant comprend si bien la tragédie horrible qui frappe l'Afrique du Sud, je pense qu'il est d'une importance capitale que cette réunion se tienne sous votre sage présidence. Compte tenu de vos propres qualités d'homme d'Etat et de cet attachement profond aux principes de la liberté, de la justice et de la démocratie qui est la marque de votre peuple, qui, le jour de mon arrivée à Oslo, célébrait le trente-cinquième anniversaire de sa libération de l'occupation nazie, j'ai tout lieu de croire que cette réunion apportera apaisement et soulagement aux victimes du régime d'*apartheid* en Afrique du Sud.

27. A la suite du soulèvement des étudiants de Soweto en juin 1976, le régime raciste d'Afrique du Sud a établi une commission d'enquête officielle, présidée par le juge Cillie, président du Tribunal du Transvaal, pour déterminer les causes et les circonstances de ce soulèvement. Tant les preuves apportées à la commission que ses propres conclusions ont révélé que le mécontentement des 19 millions d'Africains d'Afrique du Sud était très profond et que la racine de leurs problèmes se trouvait dans la politique d'*apartheid*, dans les lois et pratiques du Gouvernement sud-africain.

28. Précédemment, en 1964, après le procès de Rivonia, l'archevêque de Cantorbéry, A. M. Ramsey, a dit :

“Ces hommes ont commis des actes de sabotage et d'autres infractions à la législation en vigueur, mais ils ont agi selon leur conscience, et tous ceux qui, dans le monde, entendent la voix de la conscience et haïssent la politique d'*apartheid* comprendront ce qu'a voulu dire M. Mandela lorsqu'il a déclaré avoir “agi à l'issue d'une évaluation calme et froide de la situation, après des années d'oppression et de tyrannie de mon peuple par les blancs”. S'il est coupable au regard de la loi en vigueur, c'est la politique que la loi est destinée à faire appliquer que Dieu condamnera. L'idéal et la pratique de l'*apartheid* sont la négation des principes divins sur les rapports entre les hommes qui sont créés à l'image de Dieu, sans distinction de couleur’.”

29. Le côté douloureux de la tragédie sud-africaine est que les signes et signaux de son destin funeste imminent ont toujours été reconnus par le gouvernement de ce pays. Mais sa réaction a toujours été cruelle, brutale, négative et peu imaginative. Après le massacre de Sharpeville du 21 mars 1960, où la police sud-africaine tua de sang-froid 69 Africains et en blessa 186 alors qu'ils participaient à une manifestation pacifique contre la réglementation relative aux laissez-passer, le gouvernement s'est empressé d'interdire toute forme démocratique de protestation par

la population africaine; toutes les réunions d'Africains ont été interdites. Le mouvement de libération nationale, comprenant l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress of Azania (PAC), a été interdit. Un état d'urgence nationale a été déclaré. Plus de 11 000 personnes, y compris les dirigeants de l'ANC et du PAC, ont été arrêtées, interdites de séjour ou emprisonnées. Une série de lois iniques sur la sécurité ont ensuite été promulguées. Le *General Laws Amendment Act* de 1961 a pratiquement privé la population africaine, qui représente 75 p. 100 de la population de la république, de ses droits et libertés individuels. Le *Terrorism Act* de 1967, prévoyant la détention indéfinie des prisonniers, n'a fait que compléter le tableau des réglementations draconiennes qui légitimaient la violence politique en Afrique du Sud.

30. Après le soulèvement de Soweto, où quelque 1 000 écoliers et civils africains ont été tués et des milliers d'autres ont été blessés par la police sud-africaine, le Gouvernement sud-africain a réagi immédiatement et de façon prévisible. Il a procédé à un renforcement sévère et généralisé de la sécurité. La police a détenu quelque 2 430 Africains au titre de diverses lois sur la sécurité. Ses effectifs ont été portés à environ 35 000 hommes et le nombre des policiers de réserve a été accru proportionnellement, pour atteindre 18 000. Les lois sur la sécurité ont été resserrées davantage. Le bannissement et la détention d'Africains sont devenus une réalité quotidienne. Le Gouvernement sud-africain a également introduit sa doctrine de "stratégie nationale totale", laquelle a préparé la voie à ses nombreuses attaques agressives contre les Etats de première ligne, à son ingérence armée dans les affaires internes de ce qui était alors la colonie britannique de Rhodésie du Sud, à l'occupation illégale de la Namibie et à l'augmentation phénoménale de ses dépenses en matière de défense, dépenses qui étaient de 300 millions de rand au début des années 1970 et qui ont atteint 2 000 millions de rand en 1979.

31. En Afrique du Sud, les Africains n'ont pas le droit de protester contre les injustices qu'ils subissent aux mains du gouvernement; le seul droit qui leur est reconnu est celui de mourir en silence. Mais les écoliers africains ont refusé de mourir en silence. Au cours des six dernières semaines, des écoliers africains âgés de 7 à 18 ans ont abandonné leurs classes pour protester ouvertement contre l'enseignement inférieur qu'ils reçoivent dans des conditions de ségrégation raciale, qui les prive de l'éducation libre et progressive qui est la prérogative de tout citoyen de plein droit et ne les prépare qu'à servir leurs compatriotes blancs. Ils ont été attaqués par la police et l'armée sud-africaines à l'aide d'armes automatiques. Parmi ces enfants, nombreux sont ceux qui ont été tués ou blessés. Mais les enfants résistent et luttent avec des pierres, et souvent avec les mains nues, contre les forces armées sud-africaines, lesquelles sont munies des armes les plus perfectionnées que peut fabriquer la technologie occidentale.

32. J'espère et en fait je m'attends que le Conseil de sécurité fera entendre sa voix et condamnera clairement et sans ambiguïté les brutalités auxquelles les autorités sud-africaines se livrent actuellement contre les écoliers. Sinon, les hommes de bonne foi partout dans le monde ne pourront que se demander comment les relations internationales, voire les relations humaines, ont pu devenir à ce point brutales que ni les gouvernements ni le Conseil ne prêtent attention au fait que des enfants sont assassinés ou blessés en vertu d'une politique officielle. Pourquoi le meurtre d'enfants africains par l'ancien empereur Bokassa a-t-il été honni et universellement condamné alors que le meurtre d'enfants africains par les Blancs d'Afrique du Sud ne l'est guère ? Le Conseil doit-il continuer à se taire alors que des enfants défendent avec leurs mains nues dans les rues de Bloemfontein, du Cap et de Durban la vérité universelle de la liberté, de la justice et de la dignité humaine contre une machine de guerre impitoyable munie d'armes nucléaires, de roquettes et d'autres armes les plus modernes ? Je répète que plus de 600 écoliers africains ont été tués en 1976 au cours d'une protestation similaire. Combien d'enfants devront-ils encore mourir en Afrique du Sud pour défendre la dignité humaine et la décence ? Devons-nous continuer à rester silencieux alors que le Ministre sud-africain de la police, M. Le Grange, déclare que les écoliers africains doivent accepter, pour ne pas mourir, leur rôle de semi-esclaves auquel les prépare le système d'enseignement sud-africain ?

33. Hier, nous avons appris que des attaques bien coordonnées avaient été lancées il y a deux jours par des partisans de l'ANC contre trois grandes installations pétrolières sud-africaines. Cet incident est une insulte grave au Gouvernement sud-africain puisque celui-ci avait auparavant placé toutes ses installations importantes, notamment les dépôts de pétrole, les digues et les stations d'électricité, dans des conditions de sécurité martiale. Cet incident ne saurait que saper la trop grande confiance en soi qui caractérise ce gouvernement. Mais le Conseil devrait surtout faire porter son attention sur le message que contient cet incident quant à l'avenir du régime minoritaire blanc d'oppression en Afrique du Sud.

34. L'ensemble de l'édifice de l'*apartheid* chancelle. Il s'effrite non seulement en raison du soulèvement des écoliers. La conscience politique du Noir sud-africain moyen se développe. Il se révolte contre un système en vertu duquel les Blancs, qui représentent 16 p. 100 de la population, détiennent tous les pouvoirs de l'Etat, jouissent de toute la richesse du pays et se refusent à accorder l'égalité ou la justice à 21 millions de compatriotes africains noirs. Le Noir sud-africain moyen se demande pourquoi il doit se contenter d'une vie de quasi-prisonnier dans des baraquements là où il travaille, loin de sa femme et de sa famille et victime constante des lois sur les laissez-passer qui imposent des limites à sa vie entière. En 1979, selon les statistiques officielles sud-africaines,

quelque 120 000 Africains ont été arrêtés en vertu des lois sur les laissez-passer. En d'autres termes, à peu près 12 Africains sont arrêtés à chaque heure de la journée parce que ces lois réglementent tous leurs mouvements, qu'il s'agisse de leur travail ou de leurs loisirs, et déterminent également leur domicile.

35. La réponse à l'appel lancé par Percy Qoboza pour la libération de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques a été impressionnante. Cet appel ne s'inspire pas uniquement de considérations humanitaires, bien qu'il soit vrai que bon nombre de prisonniers politiques se trouvent à Robben Island depuis plus de 16 ans. Mais l'appel a reçu un appui considérable de la part de tous les hommes bien pensants d'Afrique du Sud, quelle que soit leur race, parce qu'un changement politique est indispensable. Une nouvelle société doit naître en Afrique du Sud. Il ne saurait y avoir de libération sans un mouvement de libération, et les mouvements de libération ont besoin de dirigeants. L'ANC et le PAC sont peut-être interdits en Afrique du Sud, mais la vérité qu'ils représentent y fait son chemin. Je demande au Conseil d'appuyer énergiquement la campagne en faveur de la libération de Mandela et des autres prisonniers politiques. Grâce à Mandela et à ses semblables, l'Afrique du Sud pourra être sauvée avant qu'il ne soit trop tard.

36. L'état d'esprit qui règne en Afrique du Sud est dangereux. Les lois sur les laissez-passer ont été rendues plus strictes. Les Africains se rendent compte que les protestations politiques sont punies d'assassinat. On expédie les jeunes blancs sud-africains au service militaire. Les jeunes noirs descendent dans la rue et boycottent les écoles. On parle de plus en plus d'activités de guérilla. Les citoyens blancs, oubliant les leçons du Zimbabwe, sont en train de s'armer. A quoi tout cela mènera-t-il ? Quelque 15 000 à 20 000 Blancs sud-africains émigrent chaque année parce qu'ils ont peur. Ce sont surtout des gens qui exercent des professions libérales : médecins, avocats, ingénieurs, architectes et enseignants. L'Afrique du Sud abonde en main-d'œuvre semi-qualifiée en provenance de l'Europe, ce qui ajoute à l'amertume et à la frustration de 21 millions de Sud-Africains qui ne peuvent recevoir une formation et qui se voient refuser un emploi en raison des nouveaux immigrants blancs. J'ai demandé à l'Organisation internationale du Travail de faire quelque chose à propos de cette terrible situation et d'aider à mettre un terme à toute nouvelle immigration en Afrique du Sud, qu'il s'agisse d'Américains ou d'Européens.

37. En 1976, un écolier africain de 13 ans, Hector Peterson, fut le premier martyr de Soweto. Je crains qu'un deuxième Soweto ne se prépare. Déjà un écolier "de couleur" âgé de 14 ans, Bernard Fortuin, dont les parents appartiennent peut-être au saint des saints du cabinet de Pretoria ou au Broederbond car — ô ironie ! — il descend directement des Boers, est

devenu le martyr de la nouvelle révolte des étudiants de mai 1980. Les jeunes d'Afrique du Sud n'ont plus peur des bâtons ou des balles de la police. Le gouvernement n'a aucun sens de l'histoire. Les guerres de libération nationale d'Algérie, d'Angola, de Guinée-Bissau, du Kenya, du Mozambique et, plus récemment, du Zimbabwe ne lui ont pas appris que la répression ne fait qu'affermir la résistance et gonfler les rangs des combattants de la liberté, qu'il n'existe pas de barrières insurmontables pour l'expansion des frontières de l'émancipation africaine, qu'il y a une inévitabilité dans la volonté des Africains de se libérer, volonté bien plus forte que les fusils Maxim des Britanniques à Fachoda.

38. L'évêque Desmond Tutu, secrétaire général du South African Council of Churches, a été arrêté avec 52 autres personnalités ecclésiastiques noires et blanches le 26 mai dernier parce qu'ils participaient à une manifestation pacifique pour appuyer les écoliers d'Afrique du Sud. Sa femme et lui seront traduits en justice le 1^{er} juillet, vingt-cinquième anniversaire de leur mariage. En mars, les autorités sud-africaines l'ont privé de son passeport parce qu'il avait refusé de revenir sur une déclaration qu'il avait faite au cours d'un voyage au Danemark et selon laquelle l'importation de charbon par les autorités danoises contribuait à assurer la survie du système d'*apartheid*. Nous savons tous quelle sera l'issue de sa comparution devant un tribunal sud-africain irrégulier. Mais il a la conscience tranquille. Comme il l'a dit, "un jour vient nécessairement où l'on doit décider si l'on veut obéir aux hommes ou à Dieu".

39. Le Premier Ministre d'Afrique du Sud, P. W. Botha, a menacé d'utiliser au maximum la force pour étouffer le bouillonnement actuel en Afrique du Sud. Naturellement, il entend par là l'intensification de la répression cruelle contre les écoliers, les ecclésiastiques et autres dirigeants civiques qui prévoient une catastrophe indicible pour l'Afrique du Sud et conseillent la modération et un changement.

40. On ne peut pas réformer l'*apartheid*. Il faut l'abolir. Au cours des quelque cinq dernières années, alors que les media de l'Occident, leurrés par la campagne menée par l'Afrique du Sud au prix de 21 millions de dollars pour se faire des amis en Occident et en influencer l'opinion, parlaient de la prospérité de l'Afrique du Sud grâce à la montée du prix de l'or et publiaient des statistiques trompeuses sur l'amélioration des salaires des Noirs, le Gouvernement sud-africain faisait subir aux Noirs le fardeau d'une crise économique. Le nombre de chômeurs noirs a atteint 2 millions dans les cités. Il n'y a pas de limites à la discrimination raciale; il n'y a aucun changement dans la philosophie de l'*apartheid*. La révolte des étudiants coïncide donc avec la lutte des syndicats, qui est brutalement réprimée, avec le boycottage des autobus organisé contre l'augmentation des tarifs, avec les protestations contre l'augmentation des loyers dans les cités africaines, et ainsi de suite.

41. Il y a une différence essentielle entre 1976 et 1980. Durant ce laps de temps, il y a eu une intensification marquée des activités des combattants de la liberté, surtout celles des enfants de Soweto. Le mouvement de libération nationale, pendant longtemps tenant de la non-violence, a décidé que le peuple ne pouvait pas permettre au régime de tuer en toute impunité. De nombreuses attaques ont été lancées contre des commissariats de police et d'autres objectifs, culminant avec l'attaque menée le 2 juin contre les entrepôts de pétrole de la SASOL. Le monde n'a pas tenu compte des signes indicateurs avant les tragédies de Sharpeville et de Soweto, puis il a adopté à l'Organisation des Nations Unies des résolutions qui se sont avérées sans effet. Le monde ne peut se permettre de ne pas tenir compte des avertissements qui lui sont clairement donnés cette fois-ci, parce que les perspectives sont beaucoup plus dangereuses.

42. Après le Zimbabwe, l'Afrique du Sud s'est trouvée placée devant un choix urgent et inévitable : progrès pacifique vers le gouvernement par la majorité et réconciliation ou conflit tragique. Les dirigeants occidentaux ont maintes fois reconnu le danger d'une catastrophe en Afrique du Sud et en Afrique australe, mais ils ont hésité à prendre des mesures efficaces pour l'éviter. On se souviendra qu'en 1977 le Président des Etats-Unis, M. Jimmy Carter, prenant la parole à l'Organisation des Nations Unies, a prévenu qu'une tempête raciale se préparait en Afrique australe. Il a promis que les Etats-Unis œuvreraient pour aider à l'instauration dans la région, par des moyens pacifiques, du gouvernement par la majorité.

43. La situation en Afrique du Sud exige maintenant une solution. L'Organisation des Nations Unies a à maintes reprises montré la voie vers une solution pacifique. On se souviendra qu'en décembre 1963 déjà le Conseil de sécurité avait prié le Secrétaire général d'établir un groupe d'experts et de le charger

“d'étudier les méthodes qui permettraient de régler la situation actuelle en Afrique du Sud par l'attribution intégrale, pacifique et ordonnée des droits de l'homme et des libertés fondamentales à tous les habitants sur l'ensemble du territoire, sans distinction de race, de couleur ou de croyance” [*résolution 182 (1963)*].

Le Groupe d'experts, sous la présidence de Mme Alva Myrdal de la Suède, proposa l'établissement d'une véritable convention nationale pleinement représentative de tout le peuple sud-africain et l'amnistie pour tous les prisonniers politiques en tant que préalable indispensable à cette convention. Il exprima également l'avis que si l'Afrique du Sud rejetait cette proposition — comme elle l'a fait en 1964 — le Conseil “n'aurait plus aucun moyen pacifique efficace d'aider à résoudre la situation si ce n'est d'appliquer les sanctions économiques” [*S/5658 du 20 avril 1964, annexe, par. 121*].

44. Il est évident que seule une action internationale efficace permettra de trouver une solution pacifique. Mais les puissances occidentales se sont toujours opposées à cette action. La seule mesure concrète adoptée par le Conseil de sécurité a été l'embargo obligatoire sur les armes proclamé à l'encontre de l'Afrique du Sud en 1977. Mais il est alarmant de constater que des pays qui ont appuyé fermement l'embargo n'ont pas adopté de mesures efficaces législatives et autres, facilitant ainsi le trafic d'armes par des sociétés et des particuliers de leurs pays.

45. Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) et d'autres grands producteurs de pétrole — notamment le Mexique et, bien sûr, Monsieur le Président, votre propre pays, la Norvège — ont décrété un embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud. Mais des pétroliers — certains mêmes appartenant à des pays qui ont voté pour les résolutions de l'Assemblée générale portant embargo sur le pétrole — approvisionnent clandestinement l'Afrique du Sud en pétrole. Celle-ci a pu acquérir une capacité nucléaire. On se demande s'il existe une conspiration gigantesque pour armer le régime de Pretoria en vue d'une guerre contre l'Afrique.

46. Le Conseil doit exprimer l'horreur qu'il éprouve devant l'assassinat d'enfants en Afrique du Sud et demander à l'opinion publique mondiale d'exercer à cet égard toute son influence. Mais cela répond à peine aux responsabilités qui lui sont conférées par la Charte.

47. Le Conseil doit exiger la libération immédiate de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques; il doit demander qu'il soit mis fin à toute répression et exiger la participation pleine et entière des dirigeants authentiques du peuple opprimé à la détermination de l'avenir de l'Afrique du Sud, ainsi que l'établissement d'un gouvernement démocratique fondé sur la règle de la majorité; il doit demander à tous les Etats d'user de toute leur influence pour parvenir à cette fin; il doit aussi les inviter à mettre strictement en œuvre l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud et à cesser toute collaboration nucléaire avec ce régime.

48. Le Conseil doit aussi demander au Comité créé par la résolution 421 (1977) de présenter d'urgence des propositions en vue du renforcement et du contrôle de l'embargo sur les armes, y compris l'interdiction de toutes importations d'armes en provenance d'Afrique du Sud, l'annulation de toutes les licences accordées à l'Afrique du Sud pour la fabrication d'armes, l'interdiction de toutes ventes d'équipement destiné à l'appareil militaire et policier de l'Afrique du Sud et l'interdiction d'exporter vers ce pays tout matériel à double finalité, tel que le radar. Ainsi, des sociétés comme Plessey du Royaume-Uni et la Space Research Corporation des Etats-Unis ou la Fluor Corporation de Californie ne contribueront

plus au meurtre de petits enfants d'Afrique du Sud au nom de bénéfiques honteux.

49. Le Conseil doit également se rendre compte qu'un embargo sur le pétrole est le complément de l'embargo sur les armes. Il doit par conséquent imposer un embargo sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud. Dans l'intervalle, il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour arrêter le transport illégal de pétrole des pays de l'OPEP vers l'Afrique du Sud, car ce pétrole permet de faire le plein des voitures de la police et de l'armée qui sont utilisées pour assassiner des enfants et se livrer à des actes d'agression contre des Etats voisins. Dans l'attente d'une décision de la part du Conseil, le Nigéria confisquera tout navire, tout pétrolier ou tout avion se trouvant dans ses eaux territoriales ou son espace aérien en violation de l'embargo de l'OPEP sur le pétrole à destination de l'Afrique du Sud. L'équipage de ces navires ou de ces avions, lorsqu'il sera pris sur le fait, sera pénalisé par les autorités nigérianes.

50. Enfin, le Conseil doit prendre d'urgence, à la demande répétée de l'Assemblée générale, des mesures visant à mettre un terme aux nouveaux investissements en Afrique du Sud et à tous échanges commerciaux avec elle.

51. Le temps presse. Pour ceux qui vivent des profits et des dividendes de leurs investissements en Afrique du Sud, où la main-d'œuvre est bon marché et les ressources naturelles abondantes, l'heure de l'abolition immédiate du système d'*apartheid* peut ne pas être un facteur critique. Mais leurs investissements et leurs capitaux seront parmi les premières victimes d'une guerre de libération dont nous voyons déjà les signes avant-coureurs. Les gouvernements qui comptent sur les contributions de l'Afrique du Sud à leurs plans guerriers et à leurs considérations stratégiques ne voient peut-être pas qu'ils ont déjà perdu toute guerre dans laquelle l'Afrique du Sud seule est leur alliée sur le continent africain.

52. Peut-être faut-il rappeler à ce stade que M. Hendrik Verwoerd, qui fut l'un des principaux architectes intellectuels de la doctrine de l'*apartheid* en Afrique du Sud, avait poursuivi ses études universitaires en Allemagne hitlérienne. Vorster et Botha étaient ses protégés. C'est d'Hitler qu'ils ont appris comment Dieu lui-même avait désigné les Blancs d'Afrique du Sud en tant que race des seigneurs. De Goebbels ils ont appris la technique permettant de faire paraître incroyable ce qui est immoral.

53. L'Afrique du Sud continue d'occuper la Namibie au mépris flagrant des décisions de l'Organisation des Nations Unies et de la Cour internationale de Justice. Cependant, dans ses négociations avec le Secrétaire général et les cinq pays occidentaux, le Gouvernement sud-africain proclame qu'il a le devoir sacré de protéger le peuple namibien contre la South West Africa People's Organization (SWAPO) et le

reste de l'humanité. Le Gouvernement sud-africain agit pour exporter l'*apartheid* en Namibie et qualifie ce système d'administration locale. L'Afrique du Sud incite les pays occidentaux à acheter l'uranium de Namibie et qualifie cette transaction illégale de contribution à la sécurité occidentale. L'Afrique du Sud arrête des combattants de la liberté de la SWAPO et prétend ainsi sauver l'Afrique du Sud du communisme.

54. Dans une récente lettre au Secrétaire général [S/13935], le régime raciste d'Afrique du Sud a rendu plus ridicules encore ses tactiques dilatoires. C'est ainsi par exemple qu'il a introduit de nouvelles anomalies dans les négociations sur le concept de la zone démilitarisée que feu le président Neto de l'Angola avait proposées afin de rompre l'impasse dans laquelle se trouvait le plan du Conseil de sécurité pour la Namibie. L'Afrique du Sud n'est prête à accepter ce plan qu'à la condition que les Nations Unies traitent avec les bandes de traîtres de l'UNITA [*Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola*] et que le Secrétaire général désavoue les résolutions de l'Organisation concernant le statut et la reconnaissance de la SWAPO. Je pense que l'heure est venue pour la communauté mondiale de cesser de jouer le jeu de l'Afrique du Sud à propos de la Namibie.

55. Il convient de rappeler que les événements de Sharpeville ont eu lieu en 1960. Bien que ce fût un soulèvement spontané contre les lois sur les laissez-passer, ses liens organiques avec l'accession à l'indépendance de quelque 20 pays africains cette année-là ne peuvent être facilement rejetés. Ensuite, en 1976, ce fut Soweto. A nouveau, cela se passait peu après la défaite du colonialisme portugais en Angola et au Mozambique. Maintenant est venue l'heure de l'indépendance du Zimbabwe. Sa répercussion sur la situation intérieure en Afrique du Sud a été directe, immédiate et prévisible. J'espère que le Conseil méritera la confiance que nous lui accordons tous en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales en indiquant la direction nouvelle à prendre pour qu'interviennent des changements et que s'établisse le gouvernement de la majorité en Afrique du Sud, car c'est sa crédibilité même qui est en jeu.

56. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est M. Henry Isaacs, à qui le Conseil a adressé une invitation en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

57. M. ISAACS (*interprétation de l'anglais*) : Au nom du Pan Africanist Congress, je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la haute fonction de président du Conseil de sécurité. Je voudrais également exprimer notre reconnaissance pour l'invitation qui nous a été adressée de participer aux délibérations portant essentiellement sur la situation actuelle en Afrique du Sud.

58. L'accession au pouvoir d'un gouvernement élu par le peuple au Zimbabwe, après le succès électoral de la Zimbabwe African National Union, sous la direction de Robert Mugabe, a renversé un autre pilier de la suprématie blanche en Afrique australe, de sorte que l'Afrique du Sud est le dernier bastion de la domination de la minorité blanche en Afrique. Un magazine a commenté l'indépendance du Zimbabwe comme suit :

“Le processus qui s'est amorcé dans les années 1960 avec le retrait massif du Royaume-Uni de ses colonies africaines et qui s'est accéléré dans les années 1970 avec l'effondrement de l'empire portugais en Afrique s'est enfin achevé. Les 4 millions et demi de Blancs d'Afrique du Sud sont maintenant seuls, dernier bastion de la suprématie blanche sur un continent par ailleurs noir.”

59. Une marée montante de résistance noire en Afrique du Sud, l'évolution politique du sous-continent africain où, en moins de 10 ans, sont nés trois Etats africains indépendants gouvernés par des nationalistes qui avaient pris les armes pour lutter contre le colonialisme qu'ils ont finalement vaincu — l'Angola, le Mozambique et le Zimbabwe, qui se sont tous trois exprimés en faveur des modèles socialistes de développement — et les pressions internationales croissantes ont mis la minorité blanche d'Afrique du Sud en état de siège. Les pressions internationales sont le résultat non seulement du refus entêté de la minorité blanche de permettre aux Noirs, qui sont près de six fois plus nombreux que les Blancs, de participer à la prise de décisions intéressant le pays, mais aussi de l'intransigeance de cette minorité blanche à l'égard de la question de Namibie, Territoire qu'elle occupe illégalement.

60. On reconnaît depuis longtemps qu'en Afrique du Sud les facteurs internes, régionaux et internationaux sont étroitement liés. En 1960, par exemple, la majorité noire a répondu à la campagne d'action positive lancée par le PAC et, en mars, des milliers de Noirs se sont présentés d'eux-mêmes aux commissariats de police dans diverses régions du pays pour se faire arrêter parce qu'ils avaient défié la loi sur les laissez-passer, en vertu de laquelle tous les Africains au-dessus de 16 ans doivent porter en tout temps un document appelé laissez-passer; si l'on n'est pas en mesure de montrer son laissez-passer, on est immédiatement arrêté. La police raciste a réagi à cette manifestation non violente en tuant 69 hommes, femmes et enfants africains et en blessant 186.

61. Le massacre de Sharpeville a eu des conséquences profondes pour le régime sud-africain. Premièrement, les Blancs au pouvoir ont traversé une crise de confiance aiguë. La loi sur les laissez-passer a été temporairement suspendue; un homme d'affaires blanc, David Pratt, a attenté à la vie du Premier Ministre d'alors, M. Verwoerd; Paul Sauer, qui a fait office de premier ministre lorsque Verwoerd a été

blessé, a adopté une attitude de conciliation dans une allocution publique en laissant entendre que l'ordre ancien était révolu. Deuxièmement, en ce qui concerne les Noirs, la réaction brutale de la police sud-africaine a montré la futilité de la non-violence en tant que stratégie à des fins de changements politique et social. Par la suite, le PAC a décidé de se lancer dans une lutte armée et d'en faire la forme principale de lutte pour saisir le pouvoir politique. Troisièmement, l'Afrique du Sud s'est trouvée en butte à des critiques et des condamnations constantes aux Nations Unies et dans d'autres instances internationales. Un commentateur a écrit :

“A certains égards, le massacre de Sharpeville semble avoir eu des effets plus profonds au-delà des frontières du pays qu'en Afrique du Sud même. Déjà en butte aux critiques des libéraux européens et américains et du bloc afro-asiatique du fait de sa politique d'*apartheid*, le Gouvernement sud-africain est devenu encore plus impopulaire. A la suite de Sharpeville, il y a eu des répercussions sur les bourses mondiales, et pendant un certain temps les investissements étrangers en Afrique du Sud ont pratiquement cessé.”

62. L'Afrique du Sud s'est trouvée de plus en plus isolée sur le continent et sur le plan international. Le massacre de Sharpeville s'est produit à une époque où les pays africains situés au nord se libéraient du joug de l'exploitation et de l'oppression coloniales. Le mouvement d'indépendance du continent a inspiré les Noirs d'Azanie; d'un autre côté, en acquérant leur indépendance, les nouveaux pays d'Afrique ont mené la campagne visant à isoler Pretoria. Par exemple, l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth et de nombreuses organisations internationales est essentiellement le résultat d'initiatives prises par les pays africains nouvellement indépendants. En même temps, l'Afrique a offert un appui matériel au mouvement de libération nationale d'Azanie par l'intermédiaire du Comité de libération créé par l'Organisation de l'unité africaine.

63. Alors que la panique régnait parmi les investisseurs étrangers, entraînant des retraits en masse de capitaux — en 1960 seulement, quelque 48 millions de livres sterling ont quitté le pays — et un arrêt temporaire des investissements qui a mené l'économie sud-africaine au bord de l'abîme, après les mesures de répression adoptées par le régime raciste pour écraser la résistance noire, une confiance nouvelle et certainement plus grande en la “stabilité” du régime d'*apartheid* s'est fait jour et les intérêts économiques étrangers se sont précipités pour investir dans l'*apartheid*. Un groupe de banques américaines, avec en tête la Citibank, la Chase Manhattan et d'autres, a témoigné sa confiance en l'*apartheid* en offrant au régime de Pretoria des prêts considérables à des taux d'intérêt très bas.

64. C'est essentiellement grâce à l'appui économique que le régime reçoit des pays occidentaux sous

forme de prêts et d'investissements dans les secteurs privé et public de l'économie sud-africaine qu'il a pu non seulement poursuivre sa politique de répression contre le peuple azanien d'une manière aussi impitoyable mais aussi défier dans l'impunité l'opinion internationale et les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Les investissements économiques dans l'*apartheid* ont rendu nécessaire la protection diplomatique et politique du régime de Pretoria lorsqu'on a exigé que soient imposées des sanctions économiques obligatoires.

65. Les mêmes facteurs internes, régionaux et internationaux sont entrés à nouveau en jeu en juin 1976 lorsque la police sud-africaine a tiré contre une foule de Noirs sans armes qui protestaient contre la décision prise par Pretoria d'enseigner certains sujets en afrikaans, langue considérée par les Noirs comme celle de l'oppression. Le nouvel esprit de défi régnant chez les Noirs qui s'était manifesté si nettement lors du soulèvement de Soweto provenait en partie des succès remportés par les peuples frères du Mozambique et de l'Angola, qui avaient obtenu leur liberté à la suite de luttes armées contre le colonialisme portugais. Le massacre de Soweto a eu aussi pour effet de provoquer chez la société blanche au pouvoir un débat intense sur l'*apartheid* et les moyens les plus efficaces de maintenir la suprématie blanche. Les coups de feu de Soweto ont également eu pour effet de provoquer la censure et la condamnation internationales. Mais ce qui a peut-être été la conséquence la plus importante pour les masses d'Azanie, c'est que le massacre de Soweto a mis fin au débat sur la légitimité de la lutte armée en tant que seul moyen de renverser le colonialisme de l'*apartheid*.

66. Depuis le soulèvement de Soweto de juin 1976, une marée montante de résistance noire se manifeste en Azanie, comme le montre l'augmentation du nombre de procès politiques. Les procès politiques ont fait l'objet d'une étude par Glenn Moss qui, dans une brochure intitulée *South African Political Trials : 1976-1979*, déclare que

"depuis 1976, il y a eu une série de procès politiques qui ont envoyé plus de prisonniers dans les geôles politiques sud-africaines qu'en aucune période comparable depuis les procès célèbres du début des années 1960".

67. Les témoignages fournis au cours des procès justifient pleinement les conclusions personnelles de Moss, à savoir que le conflit se répand dans toute la société sud-africaine alors que la classe au pouvoir essaie de se maintenir et que seule une restructuration complète de tous les aspects de la société peut éliminer les causes fondamentales d'un conflit qui prend les proportions d'une guerre civile de faible intensité. Je cite Moss directement :

"... à la suite de la rébellion provoquée par la jeunesse noire de Soweto en juin 1976, le niveau et l'intensité du conflit qui forme la base de la société

sud-africaine ont augmenté considérablement. La nature de ce conflit et de son ampleur même montrent qu'il est structurel. Je veux dire par là que ce n'est pas une aberration temporaire ou un événement accessoire à la société. Ce conflit fait partie intégrante de la structure sociale en Afrique du Sud. De même que la classe dirigeante cherche à maintenir et à reproduire cette société, de même le conflit lui-même est maintenu et reproduit. En d'autres termes, seule une restructuration complète de tous les aspects de la société sud-africaine — et cela englobe l'économie, les structures politiques et les pratiques du pouvoir, l'idéologie et la culture — peut éliminer les causes fondamentales du conflit, qui prend les proportions d'une guerre civile de faible intensité."

On peut se rendre compte de la vérité de la conclusion de Moss dans le conflit actuel en Afrique du Sud, où, une fois de plus, les étudiants noirs sont aux premières lignes de la résistance à l'*apartheid*, qu'ils ont pu soutenir pendant une durée étonnante étant donné la répression qui règne dans le pays.

68. La résistance noire à l'*apartheid* et au colonialisme s'est accrue au cours du mois dernier malgré les efforts déployés par le régime de Pretoria pour écraser l'opposition à sa politique raciale en ayant recours à des lois draconiennes permettant la détention de dirigeants et activistes noirs. Au cours des 10 derniers jours, il y a eu une recrudescence de la grève des étudiants noirs pour protester contre le système inférieur d'éducation que le régime dispense aux Noirs. Il y a eu aussi une grève des travailleurs noirs dans l'industrie du textile à Durban, une autre dans l'industrie de la viande au Cap occidental, et, le 26 mai, il y a eu une manifestation d'ecclésiastiques noirs et blancs à la suite de laquelle 53 personnes ont été arrêtées et inculpées en vertu du *Riotous Assemblies Act*.

69. Les grèves d'étudiants ont commencé en avril de cette année à l'occasion d'un boycottage des classes par les étudiants dits de couleur au Cap occidental qui protestaient contre le système inférieur d'éducation dispensé aux Noirs. Bien que la loi exigeant que certaines matières soient enseignées en afrikaans ait été abrogée après la révolte de Soweto le 16 juin 1976, la disparité entre les dépenses gouvernementales consacrées à l'éducation des Noirs et des Blancs et la disparité entre les salaires des instituteurs noirs et blancs demeurent, et les écoles noires restent gravement surpeuplées. Des étudiants dits africains et indiens ainsi que des étudiants blancs se sont joints aux étudiants de couleur dans plusieurs universités de langue anglaise. En quelques jours, les grèves se sont étendues dans d'autres parties du pays pour englober bientôt le Transvaal, le bantoustan du Kwa Zulu, l'Etat libre d'Orange et le Cap oriental. Le 14 mai, à Port Elizabeth, dans le Cap oriental, un homme a été lapidé par les étudiants qui protestaient après qu'un groupe de neuf hommes armés eut essayé de les persuader de reprendre les cours. Le 21 mai,

la police a tiré sur une foule de Noirs qui protestaient dans les municipalités de Batho et de Manguang, aux alentours de Bloemfontein, capitale sud-africaine au cœur de la terre des Afrikaners. Un homme a été tué et deux femmes blessées au cours des tirs de la police. Le 24 mai, la police a dispersé par la violence une foule de quelque 3 000 étudiants noirs qui avaient organisé un sit-in dans deux supermarchés du Cap.

70. Les media ont délibérément atténué l'ampleur et l'intensité de la toute dernière vague de résistance noire en Azanie. On essaie continuellement de donner l'impression que les grèves tirent à leur fin et que cela tient à l'attitude conciliante du Premier Ministre, P. W. Botha. Mais les faits montrent que l'agitation ne fait que croître.

71. Les grèves d'étudiants ont été aggravées par les grèves des travailleurs au Cap occidental et au Natal. Les ouvriers noirs dans l'industrie de la viande du Cap occidental sont en grève depuis le 21 mai, à la suite du licenciement de 800 ouvriers qui avaient monté une grève en solidarité avec d'autres ouvriers noirs. Mille cinq cents ouvriers de l'industrie du textile sont en grève depuis le 22 mai pour obtenir une augmentation de salaire. Les deux grèves pourraient bien se transformer en grèves nationales en raison de l'organisation des ouvriers en syndicats dans les deux industries.

72. Le 26 mai, la police sud-africaine a arrêté 53 personnes, dont 20 ecclésiastiques, y compris l'archevêque anglican de Johannesburg, le révérend Tim Bavin, et l'archevêque adjoint, l'évêque Desmond Tutu. Les ecclésiastiques protestaient contre la détention d'un autre ecclésiastique, qui avait exprimé son soutien aux activités des étudiants. Tous sont passibles de peines en vertu du *Riotous Assemblies Act*, qui est en vigueur depuis le soulèvement national de 1976.

73. La réaction du régime de Botha a été caractérisée par une campagne systématique de répression comprenant la proscription et la détention sans procès. Des centaines d'étudiants et de dirigeants communautaires ont été détenus au cours des dernières semaines. Parmi ceux-ci se trouvent : M. Curtis Nkondo, ancien président de l'Azanian People's Organization, qui a été proscrit pendant cinq ans à sa libération; M. Achmet Kassiem, professeur et ancien détenu politique de Robben Island, qui a été assigné à résidence au Cap; M. Trevor Wentzel, membre de l'Azanian People's Organization; M. Michael Sedgwick, membre de la Churches' Urban Planning Commission; Mlle Edna van Harte, qui effectue des recherches pour l'institut de développement social à l'université noire du Cap occidental; le professeur G. J. Gerwel, professeur d'afrikaans à l'université noire du Cap occidental; M. Neville Alexander, ancien détenu de Robben Island, actuellement membre du Comité sud-africain chargé de l'enseignement

supérieur; Mme Theresa Solomon, femme de Marcus Solomon, ancien détenu de Robben Island; Johnny Issel, ancien dirigeant de la SASO et organisateur de la communauté au Cap occidental; Rommel Roberts, dirigeant communautaire au Cap occidental. Des centaines d'étudiants ont également été détenus dans différentes parties du pays.

74. Ce qui est très clair, c'est que le gouvernement n'est pas prêt à écouter les avertissements de dirigeants noirs dignes de foi et élus par la population, comme l'évêque Desmond Tutu et M. Nhato Motlana, qui ont exprimé leur préoccupation à l'égard de la tension existant dans les ghettos noirs et mis en garde contre les dangers d'une répétition de la violence qui a secoué le pays en 1976 et 1977.

75. En conclusion, le PAC souhaite souscrire aux exigences présentées au Conseil de sécurité par l'ambassadeur Clark du Nigéria, à savoir notamment que le Conseil exige la libération sans condition de tous les détenus politiques d'Azanie et qu'il envisage sérieusement l'imposition de sanctions économiques obligatoires contre le régime raciste blanc. A cet égard, nous tenons à réfuter les arguments avancés par ceux qui affirment qu'il est indispensable de maintenir des contacts économiques avec Pretoria parce que c'est là l'un des meilleurs moyens d'influer sur ce régime. On peut voir la fausseté de cet argument dans le fait qu'entre 1960 et 1970, période de développement économique sans précédent, il y a eu une augmentation correspondante de la répression, quelque 94 nouvelles lois ayant été promulguées au cours de cette période, y compris le *Terrorism Act* et diverses autres lois qui ont été appliquées aux adversaires noirs du régime. La campagne pour l'isolement total du régime sur les plans politique, économique et diplomatique doit être maintenue et renforcée.

76. Pour terminer, nous tenons à déclarer catégoriquement que nous reconnaissons pleinement que la tâche de libération incombe à la population opprimée elle-même; c'est une tâche à laquelle nous ne nous sommes jamais dérobés et à laquelle nous ne nous déroberons jamais. Mais en l'occurrence la communauté internationale a le devoir de soutenir la juste lutte du peuple d'Azanie, étant donné qu'il a été universellement reconnu que le système d'*apartheid* contre lequel les populations luttent est en fait un crime contre l'humanité.

La séance est levée à 17 h 10.

NOTE

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-neuvième session, Annexes, annexe n° 12, document A/5825/Add.1, par. 95.